

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BERNARD
DE LA SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Bernard, dûment invité par convocation le premier décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Bertrand IVAIN, Maire.

Etaient présents : Mmes Vanessa KUHN, Sylvie REICHEL, Elise ROESLIN
MM. Daniel BROBST, Bertrand BUCH, Bertrand IVAIN, Matthieu PETER, Hubert SCHWARTE, Christian STIMPFLING.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Isabelle DOCKWILLER a donné procuration à M. Bertrand IVAIN pour voter en son nom
M. Pascal SIEGRIST a donné procuration à Mme Sylvie REICHEL pour voter en son nom
Mme Brigitte MOSER a donné procuration à M. Christian STIMPFLING pour voter en son nom
Mme Sandrine ENDERLIN a donné procuration à Mme Vanessa KUHN pour voter en son nom

Absents non-excusés

Mme Séverine GASSER
M. Sylvain DELCLOS

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier compte rendu de réunion
3. Comptes rendus par les délégués des réunions des différentes structures intercommunales.
4. Location des terrains communaux
5. Rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes du Sundgau 2024
6. ONF : Programme des coupes 2025 – 2026
7. ONF : Programme des travaux 2025
8. Collectivité Européenne d'Alsace : Convention de répartition des charges d'entretien des Routes Départementales en agglomération
9. Divers

1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Christian STIMPFLING est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément aux articles L. 2541-6 et L. 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE REUNION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal, qui s'est tenue le 20 octobre 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Christian STIMPFLING.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à la modifier.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré,

VALIDE le procès-verbal du Conseil municipal du 20 octobre 2025.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

3 - COMPTES RENDUS PAR LES DELEGUES DES REUNIONS DES DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES.

SIAS – Conseil Syndical – 26 novembre 2025 – Bertrand IVAIN – Vanessa KUHN

M. Bertrand IVAIN et Mme Vanessa KUHN, évoquent les sujets abordés lors de la réunion à savoir :

- Les conditions d'exercice du travail à temps partiel
- Modification des grades associés à un emploi permanent
- RIFSEEP : ajout des agents de maîtrise
- Renouvellement de la convention de participation prévoyance au 1^{er} janvier 2026
- Demande de travaux au sein de l'école de Saint-Bernard

Brigade Verte – Comité syndical – 12 novembre 2025 – BATTENHEIM – Séverine GASSER

En l'absence de Mme GASSER, M. le Maire présente l'ordre du jour aux élus :

- Décision modificative 2025 – 01
- Reconduction de la ligne de trésorerie 2026
- Prévoyance santé – adhésion à la convention du CDG 68 – modalités de versement et montants de participation
- Point personnel – mouvement de personnel – avancements – modification du tableau des effectifs
- Activité du service de démoustication – évolution du moustique sur le département du Haut-Rhin
- Opération de surveillance des marchés de Noël de Colmar 2025 – prévisionnel
- Nouvelles communes adhérentes en cours d'année – retrait de la commune de Saulxures au 1^{er} janvier 2026

Ainsi qu'un point sur la séance extraordinaire portant sur la révision des statuts du syndicat mixte :

- Révision des statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux

4 – LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX

M. PETER, ayant un intérêt personnel dans cette affaire, déclare se déporter conformément à l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales. Il quitte la salle et ne prend part ni à la délibération ni au vote.

Etant entendu que les contrats de bail à ferme communaux sont arrivés à échéance le 10 novembre 2025 ;

Entant entendu que le locataire Monsieur Hartmann Gilles souhaite ne plus renouveler les terrains suivants :

Section	Parcelle	Lieu-Dit	Contenance (are)	Nature
02	99/16	Kleinallmend	130.00	Pré
02	99/17	Kleinallmend	85.00	Pré
02	100	Kleinallmend	54.00	Pré
02	101	Kleinallmend	50.00	Pré

Vu la consultation des exploitants agricoles et locataires de terrains communaux ;

Vu l'arrêté du 01 octobre 2025 constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2025 ;

Cette délibération sera rétroactive et débutera au 11 novembre 2025 ;

Monsieur le Maire évoque le respect des ordres de priorité dans l'attribution des parcelles communales à savoir :

- **Priorité absolue** : les agriculteurs récemment installés bénéficiant des aides publiques à l'installation (JA).
 - Cette priorité s'applique pendant 4 ans après l'installation effective.
 - Les candidats qui ne demandent pas ces aides ou n'y sont pas éligibles doivent être écartés.
- **En l'absence de JA prioritaire** : les exploitants de la commune, sous conditions de capacité professionnelle et de superficie.
 - Ils doivent exploiter des terres sur le territoire communal, mais leur siège d'exploitation ou leur domicile n'ont pas obligation de s'y trouver.

Après avoir analysé l'engagement de chacune des parties,

Le conseil Municipal de la Commune de Saint-Bernard après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ATTRIBUER** la location des terrains communaux pour la période du 11 novembre 2025 au 10 novembre 2034 de la manière suivante ;

Section	Parcelle	Lieu-Dit	Contenance (are)	Nature	Période 2025/2034
02	99/16	Kleinallmend	130.00	Pré	EARL PETER
02	99/17	Kleinallmend	85.00	Pré	EARL PETER
02	100	Kleinallmend	54.00	Pré	EARL PETER
02	101	Kleinallmend	50.00	Pré	EARL PETER

- **FIXE** le prix du fermage annuel à
 - 140,92 € / ha pour les terres
 - 111,14 € / ha pour les prés
- **ENTEND** appliquer pour la révision du prix du fermage, à compter de la 2^{ème} année, l'indice départemental des fermages de l'année précédente défini par la région Sundgau pour la commune et fixé par arrêté préfectoral ;
- **DECIDE** que les frais d'enregistrement sont à la charge du preneur ;
- **DE MAINTENIR** dans le nouveau contrat de bail la clause suivante « il est interdit de modifier l'assolement, donc de labourer les prés compris dans la zone inondable classée Aa du PLUi (Décision du Conseil Municipal du 4 mai 1990) ;
- **RAPPELLE** que toute cession ou sous-location est interdite.
- **AUTORISE** le Maire à signer les baux à ferme à intervenir et tout document concernant le renouvellement de ceux-ci.

À l'issue du vote, Monsieur PETER regagne la salle.

5 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUNDGAU 2024

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2024 un rapport d'activité.

Il appartient à chaque Maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Sundgau.

6 – ONF : PROGRAMME DES COUPES 2025 - 2026

Vu l'état prévisionnel des coupes en forêt communale pour l'exercice 2026, présenté par l'O.N.F portant sur un volume global de 675 m³ réparti de la manière suivante :

- 675 M³ de coupes à façonner des parcelles 2 – 4 – 12 – 22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE les prévisions des coupes des parcelles 2 – 4 – 12 – 22 sur un volume global de 675 m³

7 – ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX 2026

Vu le programme des travaux établi par l'ONF pour l'exercice 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE le programme des travaux d'exploitation des bois façonnés présenté par l'Office National des forêts en forêt communale de Saint-Bernard pour l'exercice 2025 ;

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes à façonner et bois non façonnés pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 47 000 € HT pour un volume de 675 m³ ;

DELEGUE le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal ;

VOTE les crédits correspondants à ce programme :

- 5 590 € HT pour les travaux de maintenance parcellaire, de plantation/régénération, sylvicoles et d'infrastructure ;
- 19 346 € HT pour les travaux d'exploitation des bois façonnés ;
- 2 900 € HT pour les honoraires.

8 – COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE : CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de conclure une convention avec la Collectivité Européenne d'Alsace pour l'entretien des routes départementales en agglomération.

Plus précisément, cette convention aura pour objet de définir les modalités de répartition des charges d'entretien des ouvrages, aménagements, équipements et réseaux, situés dans l'emprise des routes départementales (RD), en traversée d'agglomération.

- Vu le courriel adressé par la Collectivité Européenne d'Alsace en date du 21 novembre 2025 ;
- Etant entendu que dans un souci de clarification et de sécurisation juridique la Collectivité Européenne d'Alsace propose de signer une convention type fixant la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération ;
- Annule et remplace la convention n°136/2017, signé le 15/12/2017

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention pour l'entretien des routes départementales en agglomération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

9 – DIVERS

- **Site internet** : Monsieur le Maire informe que le site internet communal est désormais en ligne. Les suggestions sont les bienvenues.
- **Opération Sauvetage Faons** : L'association du Forst propose une opération de repérage par drone au printemps pour protéger les faons avant les fauches. Le maire précise que l'association souhaite connaître les personnes intéressées afin d'organiser une réunion d'information. Les élus évoquent toutefois la difficulté de s'engager en raison de l'absence de visibilité sur leurs disponibilités au moment de l'opération.
- **Cimetière** : Le Maire annonce que les travaux sur les tombes des anciens curés ont été réalisés. Les inscriptions seront en allemand, conformément aux tombes originales. Le courrier concernant les concessions a été distribué aux ayants droit connus. Certaines familles restent à identifier.
- **Peupliers rue de la Sources** : Monsieur BROBST a interpellé Monsieur Christian STIMPFLING sur un potentiel abatage des peupliers proche du local des pêcheurs afin de sécuriser le site. Monsieur STIMPFLING s'est engagé à faire le nécessaire et prendre contact avec l'ONF. Une fois le rendez-vous programmé Monsieur STIMPFLING reprendra contact avec Monsieur BROBST.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Monsieur le Maire
Bertrand IVAIN

Secrétaire de Séance
Christian STIMPFLING

